

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Décret n° 2024-70 du 2 février 2024 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

NOR : PRMX2403359D

Le Premier ministre,

Vu le code civil, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'urgence,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication au *Journal officiel* de la République française l'arrêté du 2 février 2024 portant levée de l'interdiction de circulation les 3, 4 et 5 février de certains véhicules de transport routier de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge.

**Art. 2.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur immédiatement.

Fait le 2 février 2024.

GABRIEL ATTAL